

MAISON DES QUARTIERS – CENTRE SOCIAL DE PROVINS
ACTIVITES
TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

1) ATELIER INFORMATIQUE :

- Pour mémoire, depuis 1998, la Maison des Quartiers – Centre Social de Provins (MQCS) dispense des stages d'initiation et de perfectionnement aux logiciels couramment utilisés en bureautique : traitement de texte (Word) et tableur (Excel). Les modules comprennent 12 cours d'une heure trente, soit 18 h. Chaque module rassemble 10 personnes au minimum et 15 personnes au maximum.
 Il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2022, une augmentation de 2 % pour tenir compte de l'inflation. Et arrondi pour faciliter l'encaissement.

2) SORTIES FAMILIALES :

- Dans le cadre des animations collectives familles prévues dans le dispositif de référent famille par la CAF de Seine et Marne, des sorties collectives sont organisées afin de privilégier, les rencontres, les échanges entre les familles et les générations afin de consolider les groupes familiaux.
 Il est proposé, à compter du 1^{er} Janvier 2022, une augmentation de 2 % pour tenir compte de l'inflation, et arrondi pour faciliter l'encaissement.

3) ADHESION AUX ACTIVITES :

- Il est rappelé que l'adhésion, pour participer aux activités, est valable du 1^{er} Septembre 2021 au 31 Août 2022. Elle permet d'accéder à toutes les activités. (Accompagnement scolaire, Ateliers Multisports, Secteur jeunes, Ateliers Adultes, Alphabétisation, Bibliothèque).
 Son tarif est maintenu à 10€00 pour une personne (enfant, jeune ou adulte). Pour 3 personnes et plus, vivant dans le même foyer, il est plus intéressant de prendre le tarif famille, qui est de 25€00.

Atelier		Informatique	
Provinols	18 heures de cours	Hors Communauté Communes	18 heures de cours
2022	66.60€	2022	102.50 €
<u>Sorties Familiales</u>		<u>Coût par Personne (60% du prix de revient)</u>	
Provinols et Communauté Communes 2022		Tarif Adhérent : Entre 3€* et 19.00€ Non Adhérent : Prix de revient de la sortie	
Hors Communauté Communes 2022		Tarif Adhérent : Entre 4.50€ et 27.85€ Non Adhérent : Prix de revient de la sortie	

*Le prix minimum des sorties familiales a été diminué car certaines sorties peuvent être gratuites ou subventionnées par ANCT (projets du Contrat de Ville) et dans ce cas, le prix de revient de la sortie est plus faible. Le tarif demandé est toujours de 60% du prix de revient.